

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20250211-d-2025-14-AU  
Date de télétransmission : 11/02/2025  
Date de réception préfecture : 11/02/2025



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS, AINSI QUE LA CREATION DE JARDINS PUBLICS ET D'UNE AIRE DE JEUX.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine est éligible au dispositif,  
Considérant que dans le cadre du programme de requalification des Quais de Seine, il est prévu l'aménagement d'espaces verts, ainsi que la création de jardins publics et d'une aire de jeux.

### DECIDE

**DE SOLICITER** auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du dispositif « Environnement – Création ou restauration de parcs et jardins publics et solutions fondées sur la nature en ville », une subvention au taux de 25 % du coût hors taxes des travaux.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre du projet susvisé.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 11 février 2025.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,

